

REGLEMENT DU VIDE GRENIERS

Dimanche 17 mai 2026 **Site du château de Commequiers**

Article 1 : Le présent règlement s'applique à tous. Le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier, sous peine d'exclusion par les organisateurs.

Article 2 : Le vide greniers n'est ouvert qu'aux particuliers, sur réservation préalable. Pour avoir accès aux emplacements, les exposants devront avoir rempli les formalités administratives et acquitté leur inscription par chèque à l'ordre de l'association «*les amis du vieux château*». Votre place est réservée à réception du dossier complet.

Article 3 : Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui.

Article 4 : L'accueil des exposants se fait à partir de 06h00. Ils seront accompagnés par un responsable. Les véhicules ne sont pas autorisés à stationner sur les emplacements. **Le remballage ne s'effectuera qu'à partir de 17 heures. (aucune circulation ou présence de véhicule sur site avant 17h00)**

Article 5 : La vente d'animaux vivants, d'armes à feu ou blanches, de boissons alcoolisées et tout objet contraire aux valeurs morales, de la laïcité ou de la République, contraires aux bonnes mœurs, sont strictement interdits (*loi 2005-882 du 02 août 2005 parue au J.O ; du 03 août 2005*).

Article 6 : Les biens exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'association organisatrice déclinera toute responsabilité en cas de litige avec les visiteurs ou les exposants.

Article 7 : Les objets non vendus ne pourront pas être laissés sur place. Les exposants devront laisser leur emplacement propre.

Article 8 : Toute réservation est considérée comme définitive. Il ne sera effectué aucun remboursement même en cas de force majeure.

Article 9 : L'espace vide greniers n'est pas un terrain de jeux, il est interdit de jouer au ballon, de courir au risque de faire tomber les personnes ou les étals.

Article 10 : Les professionnels, brocanteurs, antiquaires ne sont pas admis comme exposants. C'est un vide-greniers **réservé uniquement aux particuliers**.

Article 11 : Tout emplacement réservé et non occupé sera redistribué à 08h00

Article 12 : Aucun véhicules doivent rester sur le site principal sauf pour les cas autorisés par l'organisateur et justifiés comme pour les personnes PMR.

Le tarif des emplacements : **Emplacement sans véhicule : 12 € espace de 12m2**
 Emplacement avec véhicule : 15 € espace de 30m2
 Ni tables ni chaises ne sont fournies.

Un coin « bar, café, chocolat, sandwiches etc... est prévu

Les Amis du Vieux Châteaux,